

Métropole Aix-Marseille
Provence



Annexes obligatoires

5 juin 2025

Réalisation d'un dossier
d'examen au cas par cas –
Inventaires écologiques –
Chemin de la vierge à
Marignane (13)



Citation recommandée	Biotope 2025, Métropole Aix-Marseille Provence, Réalisation d'un dossier d'examen au cas par cas – Inventaires écologiques – Chemin de la vierge à Marignane (13), Annexes obligatoires, 16 pages	
Objet du document	Outil d'aide à la décision à destination du maître d'ouvrage	
Version/Indice	Version finale	
Date	05/06/2025	
Nom de fichier	K-K_MPM_Marignane_Annexes_obligatoires.doc	
Maître d'ouvrage	MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE BP 48014 - 13567 MARSEILLE CEDEX 02	
Interlocuteur	Julie BAILLEAU <i>Chargée d'études réglementaires et environnementales</i>	Contact : julie.bailleau@ampmetropole.fr Téléphone : 06 19 16 54 20
Biotope, Rédacteur	Thomas BELANGER <i>Chef de projet environnementaliste</i>	Contact : tbelanger@biotope.fr Téléphone : 07 48 83 12 08
Biotope, Contrôleur qualité	Hugo SANNIER-ALFONSI <i>Chargé de mission environnementaliste</i>	Contact : hsannier@biotope.fr Téléphone : 07 56 05 92 70

Biotope est signataire de la « Charte d'Engagement des Bureaux d'Études dans le domaine de l'évaluation environnementale ».

Sommaire

Annexe 1 : CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »	4
Annexe 2 : Examen au cas par cas – Clause filet - Décision administrative	5
Annexe 3 : Plan de situation	6
Annexe 4 : Photographies du site – Zone d'implantation du projet – Avenue de la Provence (datées de mai 2023)	8
Annexe 5 : Plan du projet	14
Annexe 6 : Abords du projet (Extrait Géoportail)	15
Annexe 7 : Situation du projet par rapport aux sites N2000	16

Annexe 1 : CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire »



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

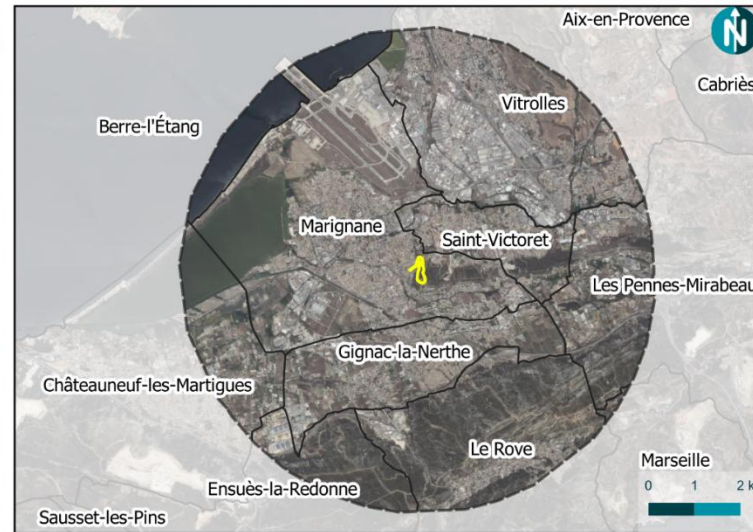
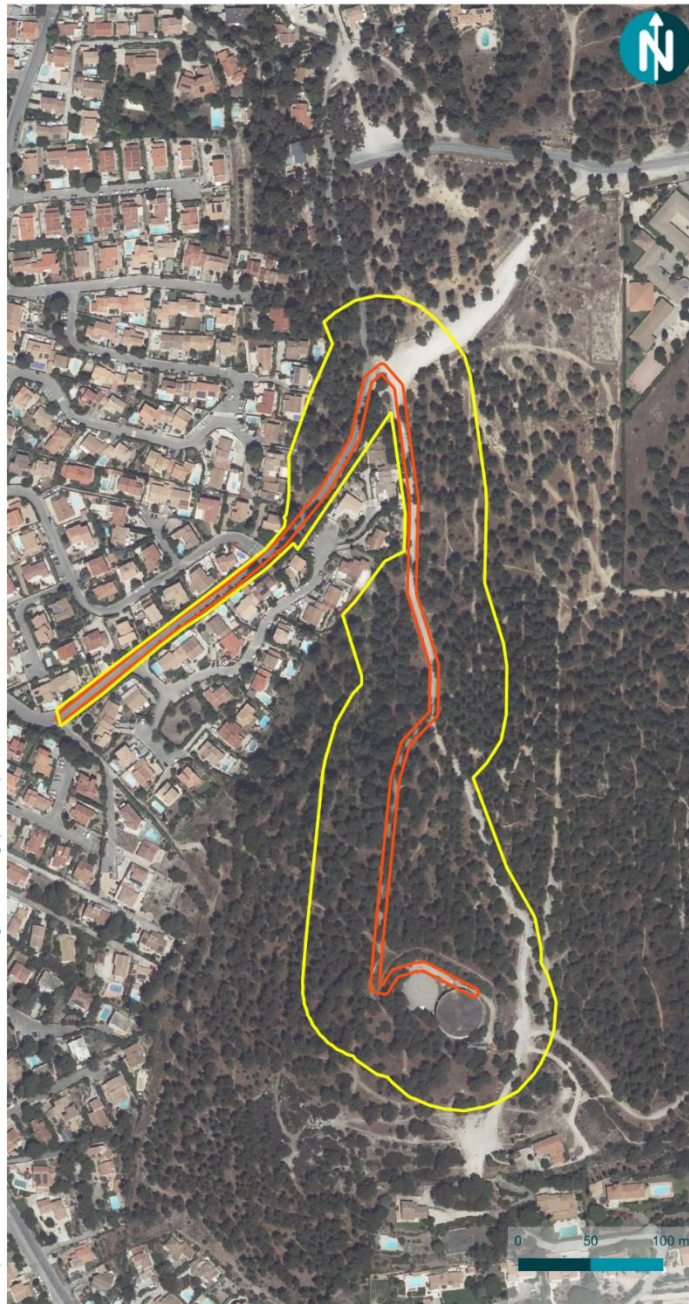
Personne physique				
Adresse				
Número		Extension		Nom de la voie
Code Postal		Localité		Pays
Tél				Fax
Courriel				
Personne morale				
Adresse du siège social				
Número		Extension		Nom de la voie
BP48014				
Code postal	1 3 5 6 7	Localité	MARSEILLE	Pays
Tél	04 95 09 53 49			Fax
Courriel				
Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande				
Nom	BAILLEAU			Prénom
Julie				
Qualité	Chargée d'études réglementaires et environnementales			
Tél	06 19 16 54 20			Fax
Courriel	julie.bailleau@ampmetropole.fr			

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

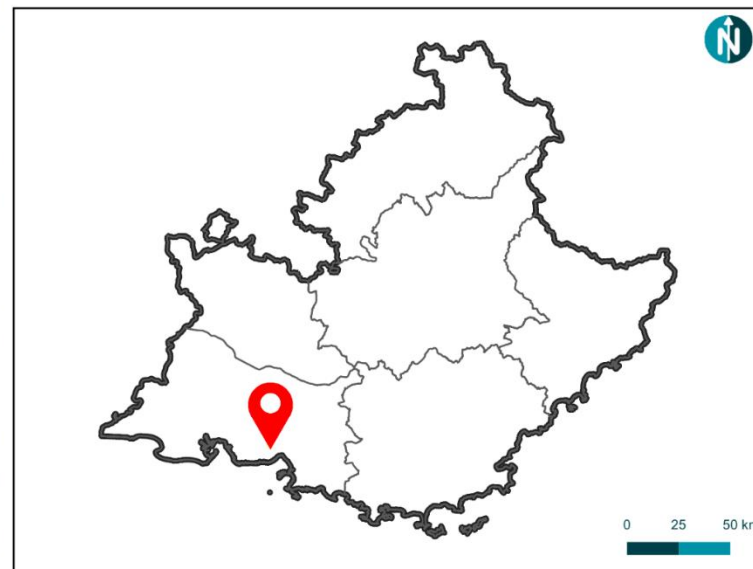
Annexe 2 : Examen au cas par cas – Clause filet - Décision administrative

Annexe sans objet

Annexe 3 : Plan de situation



Echelle communale



Echelle régionale



Localisation des aires d'études

Réalisation d'un dossier d'examen au cas
par cas – Inventaires écologiques –
Evaluation d'incidence N2000 simplifiée –
Chemin de la vierge à Marignane (13)

Aires d'études

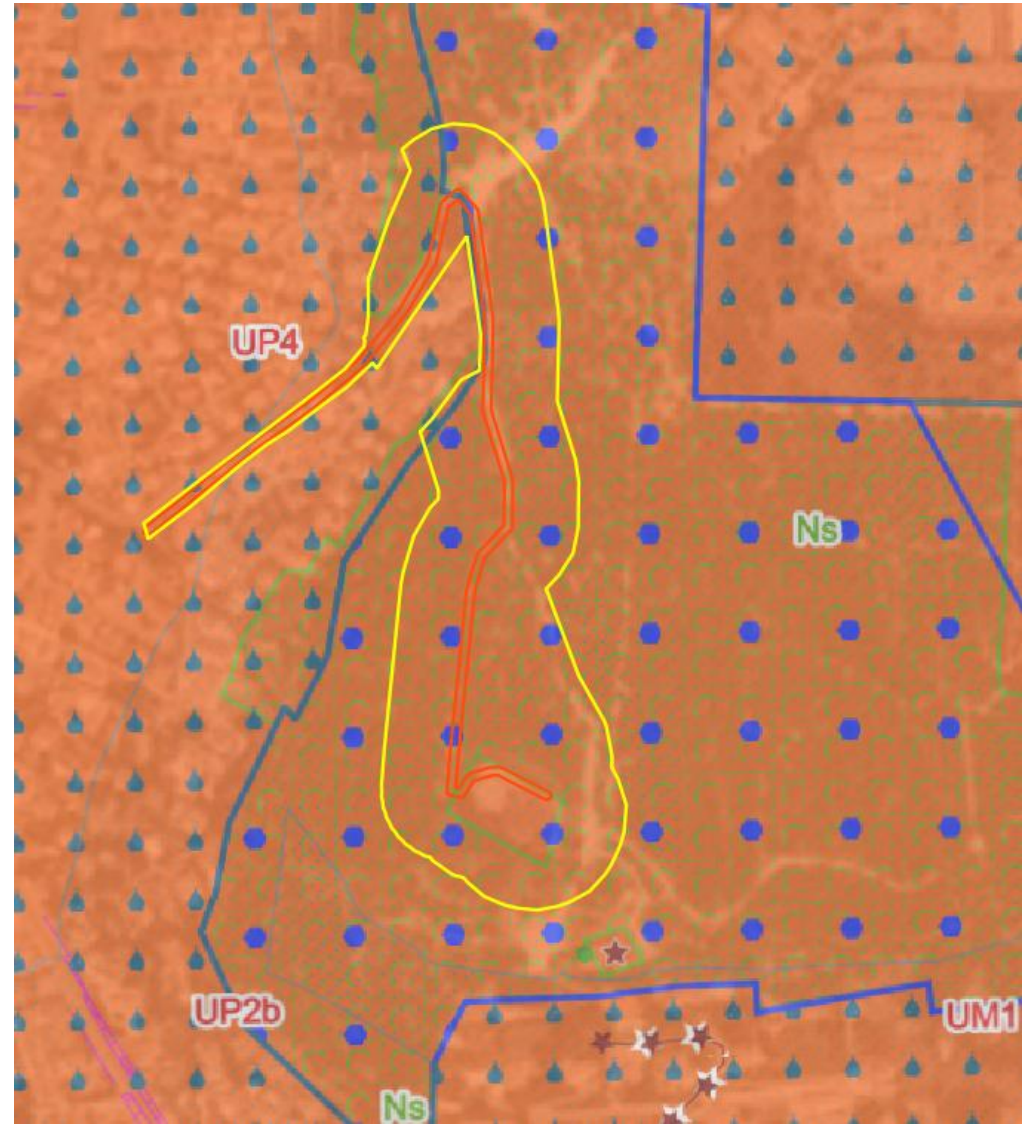
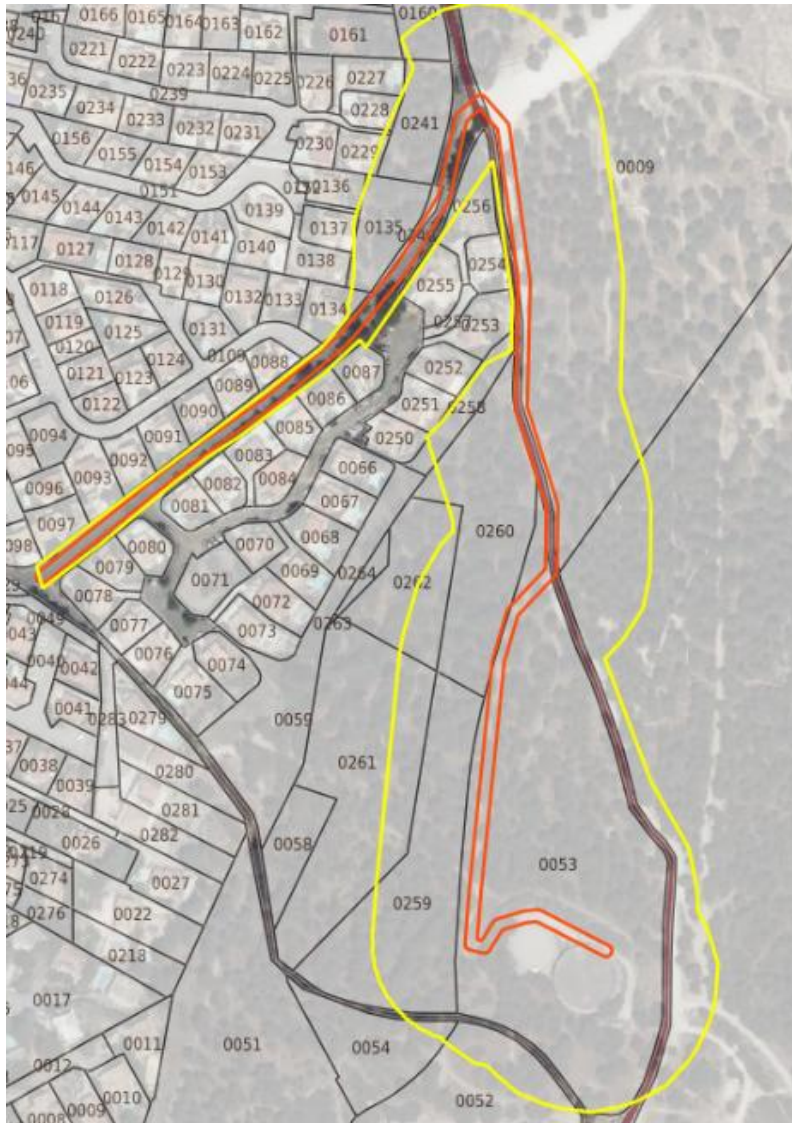
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée (Tampon 5 km)
-  Emprise conduite

Limites administratives

-  Délimitations communales
-  Délimitations départementales
-  Délimitation régionale

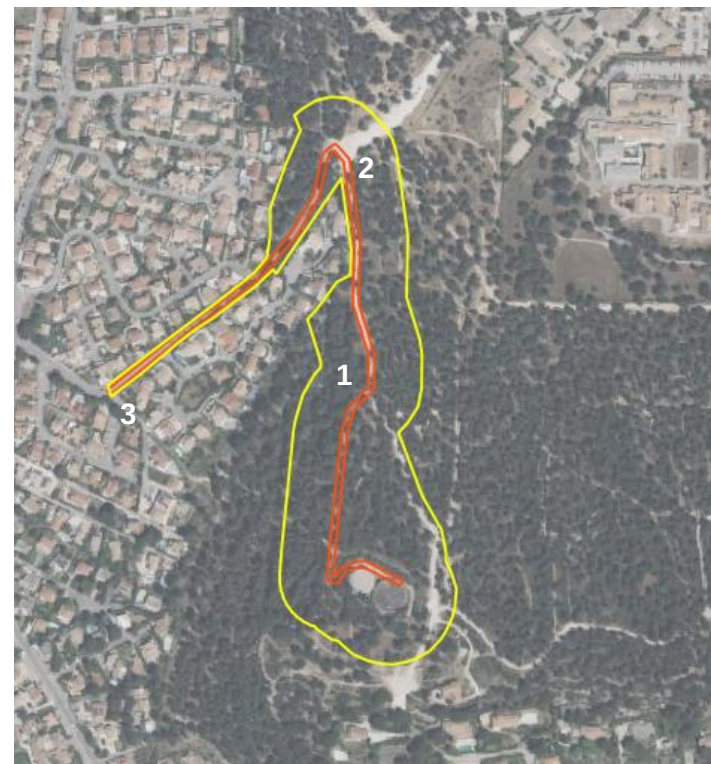
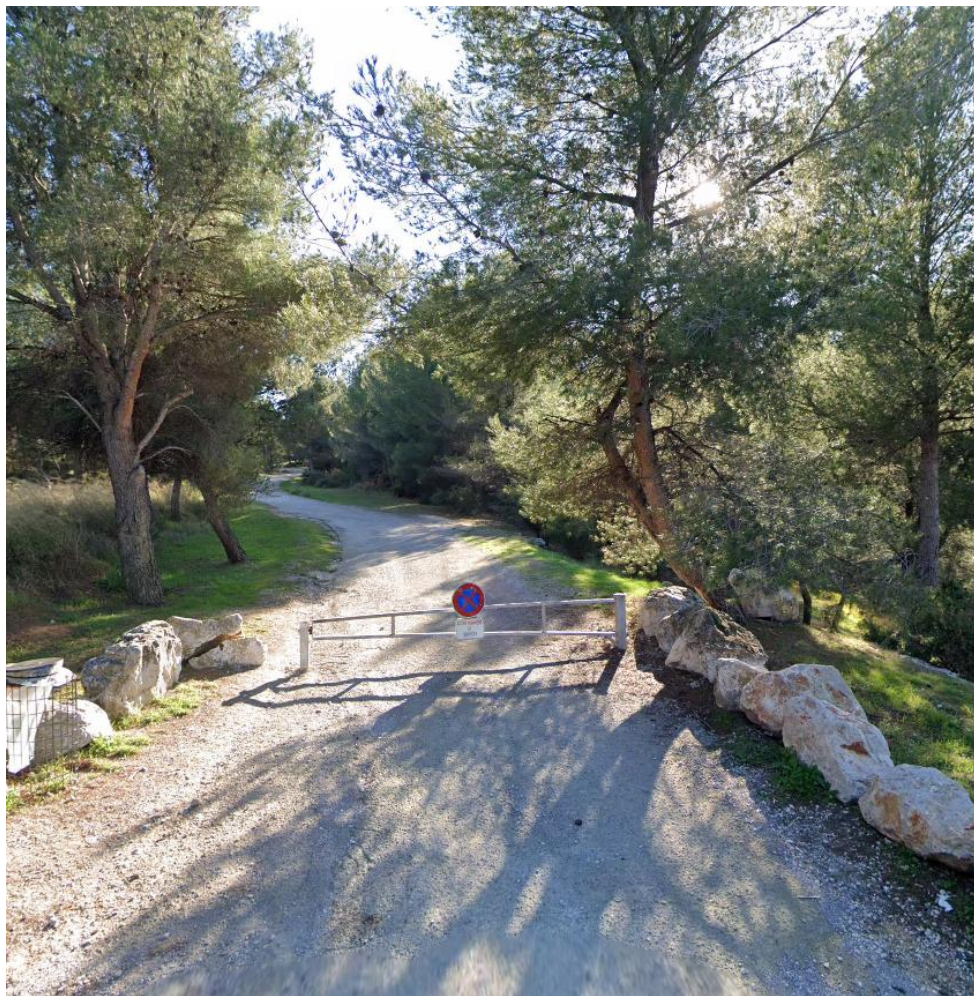


Aire d'étude rapprochée au regard des parcelles cadastrales (Source : Géoportail – Géoportail de l'urbanisme)



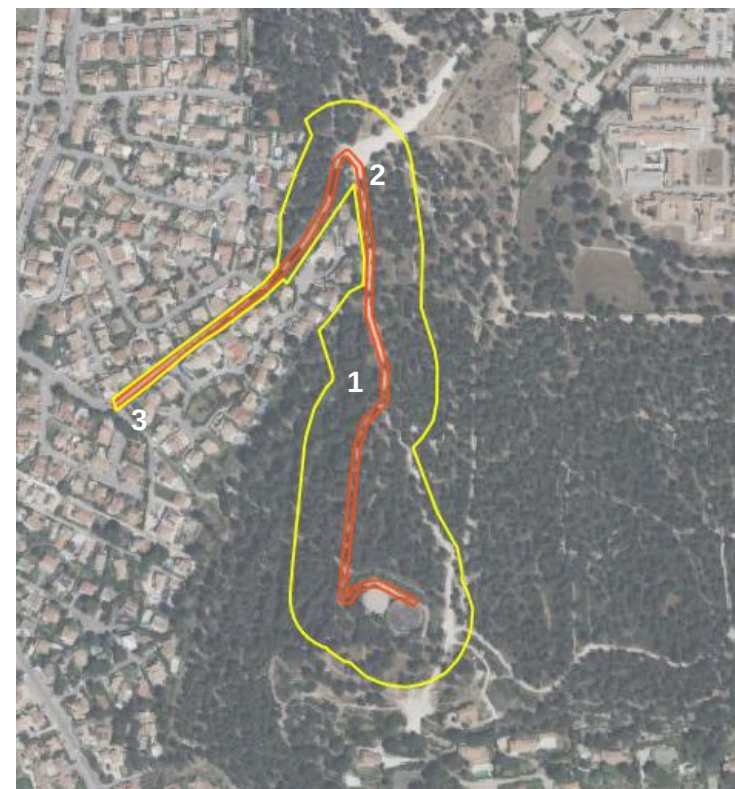
Annexe 4 : Photographies du site – Zone d'implantation du projet – Chemin de la vierge

1



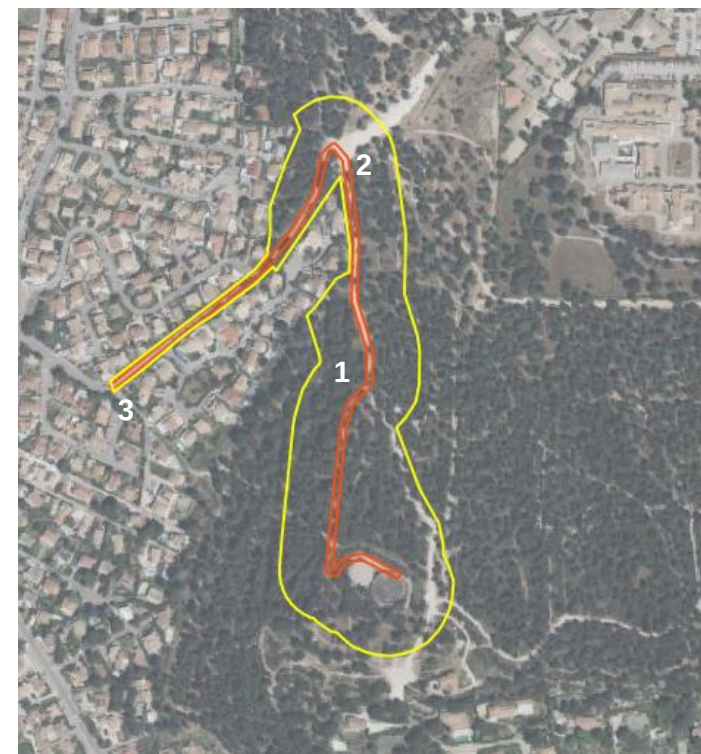
Annexe 4 : Photographies du site – Zone d'implantation du projet – Parking amont en amont du chemin de la Vierge

2

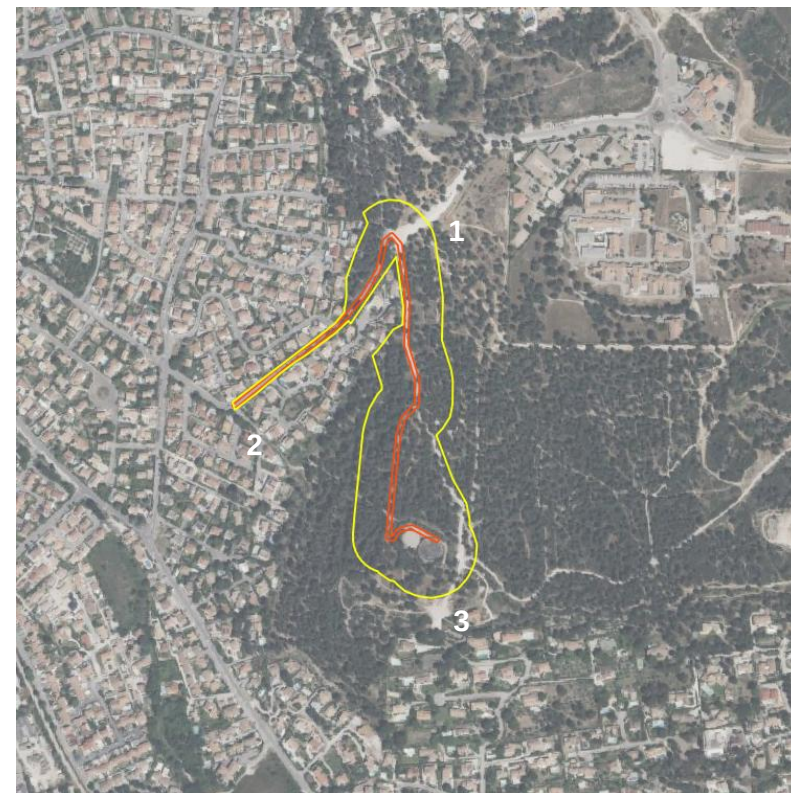


Annexe 4 : Photographies du site – Zone d'implantation du projet – Chemin Monseigneur Laurent Imbert

3

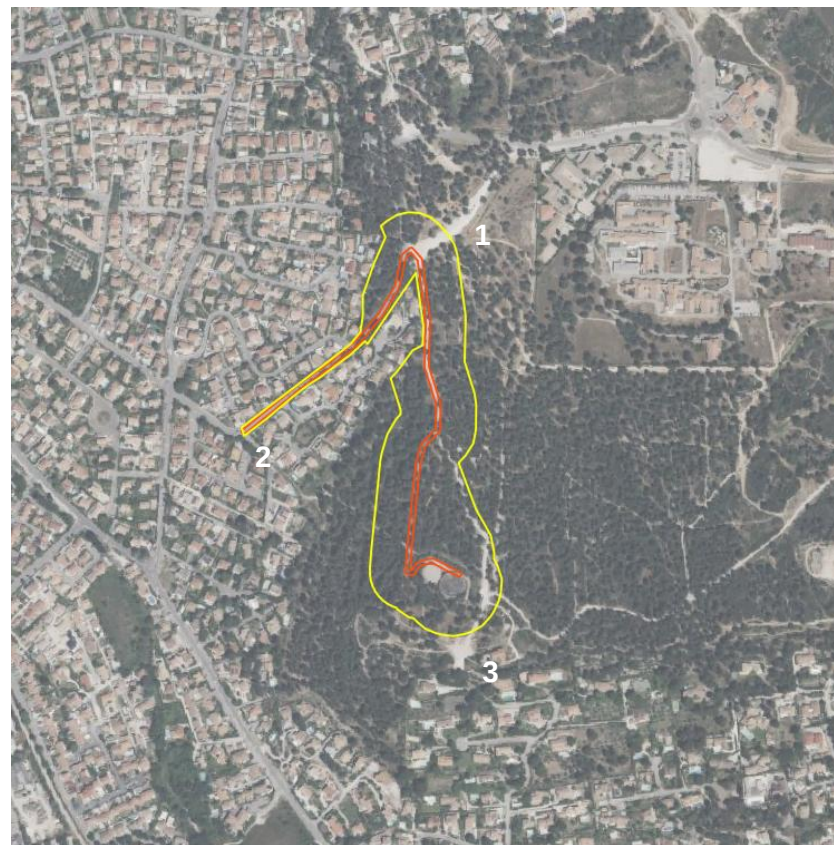


Annexe 4 : Photographies du site – Environnement proche - Amont site depuis la rue Jean-Louis Calderon



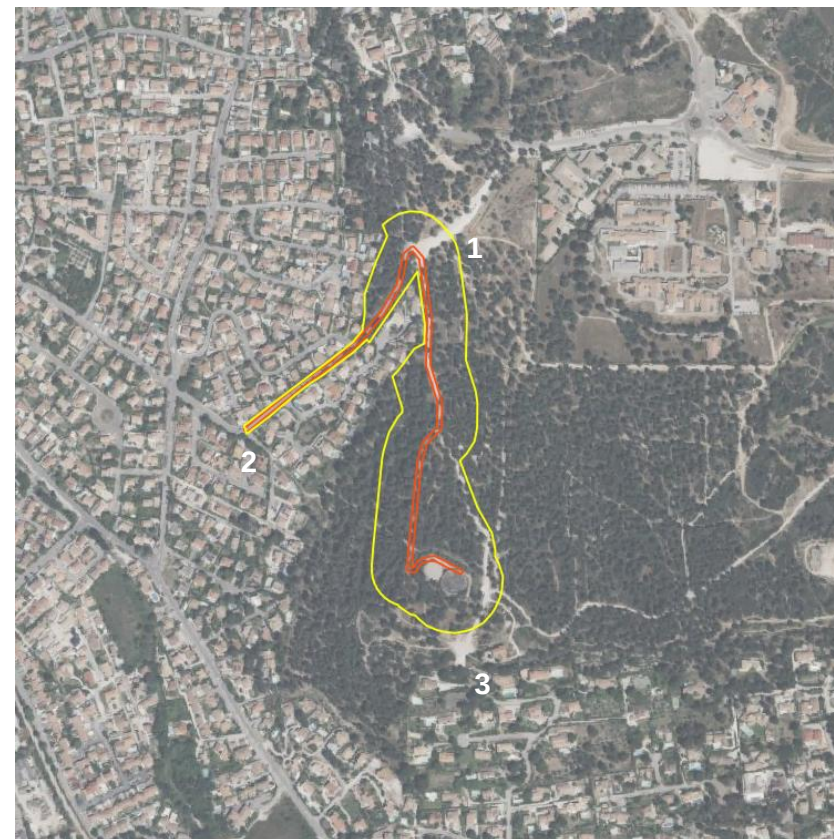
Annexe 4 : Photographies du site – Environnement proche - Amont chemin Monseigneur Laurent Imbert

2



Annexe 4 : Photographies du site – Environnement proche – Montée des Genêts

3



Annexe 5 : Plan du projet

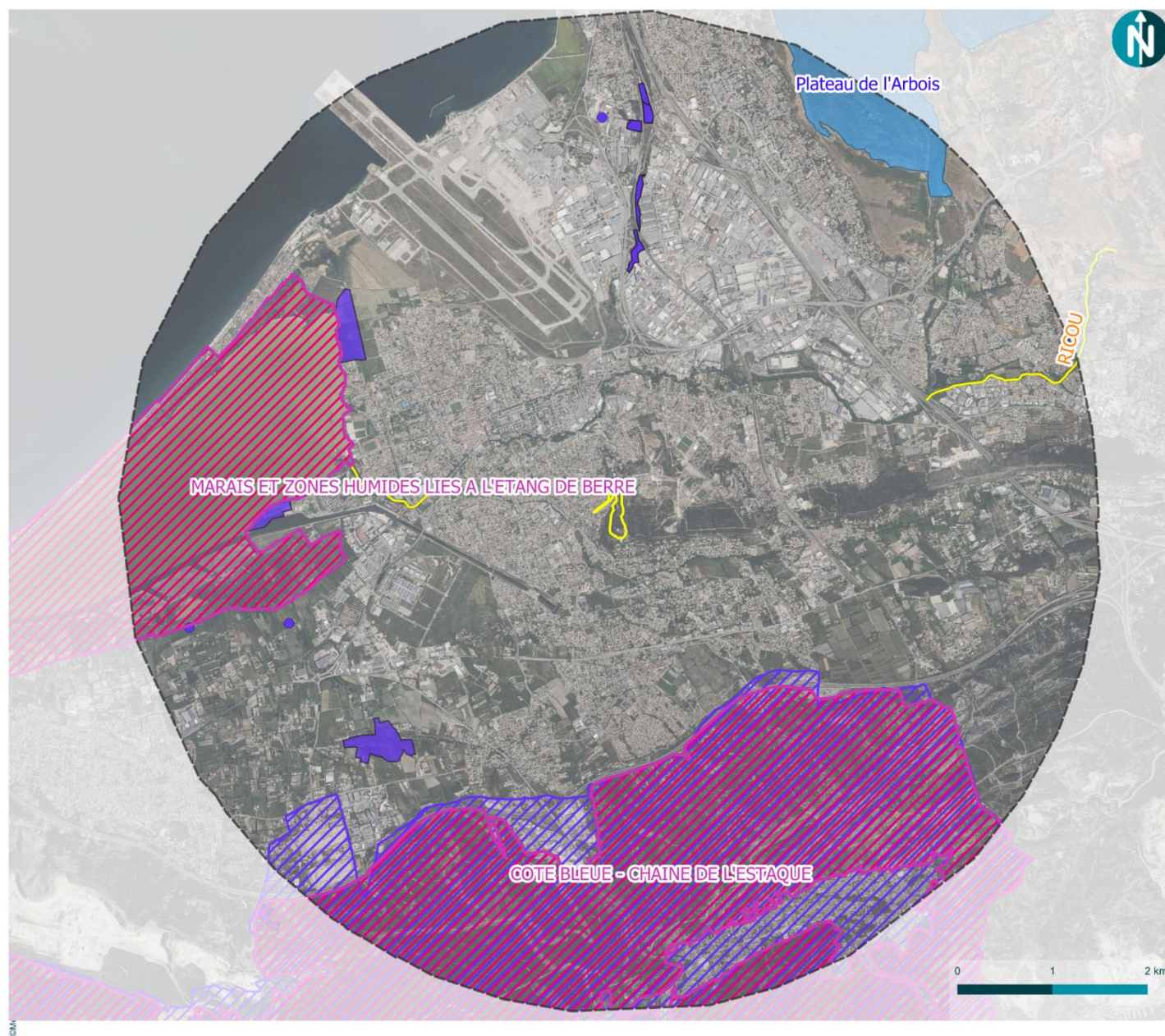
Annexe sans objet – Projet non visés aux catégories 5° a), 6°a), b et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement.

Les plans du projet sont référencés en Annexe n°3 « Plan de situation ».

Annexe 6 : Abords du projet (Extrait Géoportail)



Annexe 7 : Situation du projet par rapport aux sites N2000



METROPOLE
**AIX
MARSEILLE
PROVENCE**

Zonage réglementaire du patrimoine naturel

Réalisation d'un dossier d'examen au cas
par cas – Inventaires écologiques –
Evaluation d'incidence N2000 simplifiée –
Chemin de la vierge à Marignane (13)

Aires d'études

- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée (Tampon 5 km)

Sites N2000

- Sites Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux (ZPS)
- Sites Natura 2000 au titre de la Directive Habitats (ZSC)

Mesures compensatoires

- Mesures compensatoires communales
- Mesures compensatoires - Points
- Mesures compensatoires - Polygones

Autres zonages réglementaires

- Inventaires de frayères en Provence-Alpes-Côte d'Azur

